

Jusqu'ici j'ai parlé, en somme, de moyens d'atteindre une fin. Pour que la paix et la sécurité soient assurées dans la région, le retrait des forces israéliennes, tout essentiel qu'il est, doit être relié aux autres questions fondamentales qui sont en jeu. Plusieurs hommes d'Etat distingués ont déjà mentionné certaines conditions sans lesquelles aucun règlement durable n'est possible. Je voudrais pour ma part insister sur les principes généraux suivants:

Premièrement, le respect de l'intégrité territoriale des nations de la région, y compris la sécurité et la surveillance internationale des frontières.

Deuxièmement, les droits d'accès inoffensif aux eaux **internationales** doivent être reconnus à toutes les nations.

Troisièmement, il faut trouver sans tarder une solution équitable au problème des réfugiés.

Quatrièmement, il importe de tenir compte du souci qu'ont les nations de préserver le caractère spirituel et religieux unique de Jérusalem, à la fois pour les chrétiens, les juifs et les musulmans, peut-être en confiant aux Nations Unies la responsabilité internationale de voir à la protection de ces intérêts, qu'il faut également éviter de compromettre par une action précipitée.

On se demandera peut-être si ce que je préconise est vraiment pratique et si l'objectif d'une paix permanente en Palestine n'est pas aujourd'hui aussi difficile ou impossible à réaliser qu'en 1947. Bien entendu, pour en arriver à un règlement durable, il faudra que les membres permanents du Conseil de Sécurité travaillent de concert. Je me souviens qu'il y a vingt ans les Etats-Unis et l'Union soviétique avaient tous deux appuyé la résolution de l'Assemblée touchant le partage de la Palestine. Par la suite, les événements ont pris une tournure différente. Mais nous avons eu des exemples plus récents de collaboration sur ce sujet entre les grandes puissances, notamment à l'égard des cinq résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité plus tôt ce mois-ci. Deux de ces puissances font partie de la Commission de conciliation pour la Palestine; de fait, ce sont les membres permanents qui étaient chargés de déterminer la composition de la Commission. Voilà un précédent qui, je l'espère, ne restera pas sans lendemain.